

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Juin 2015  
18 H 30

### PROCES VERBAL

L'An deux mil quinze, le seize juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, à la suite de la convocation affichée et transmise le dix juin, accompagnée de la note explicative de synthèse du programme, conformément à l'Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### ETAIENT PRESENTS (20)

M. DEE Alain – M. GALIO Philippe – M. WEISS Alain - Mme JACQUART Nathalie – M. DE NOYETTE Philippe - M. VANDERSTEEN M - L Patrick – Mme CABAREZ Nathalie – M. DELANNOY Guy – M. WISNIEWSKI Patrick - Mme VANLAETHEM Pascale - Mme TRIBOU Michèle - M. BLAT Jean-Pierre – M. TRELCAT Philippe – M. WOJCINSKI André – Mme LEBRUN Catherine - Mme MARTIN Anne-Sophie – Mme BURNY Estelle - Mme DEHON Ingrid – Mme ROUSSEL Stéphanie – M. MAHMOUDI Morian.

#### ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES (5)

Mme BOUCHEZ Catherine donne procuration à M. DEE Alain  
Mme FOSLIN Brigitte donne procuration à M. BLAT Jean-Pierre  
M. ANSART Arnaud donne procuration à M. WEISS Alain  
M. ELLAYA Ludovic donne procuration à Mme JACQUART Nathalie  
Mme PAULARD Annie-Claude donne procuration à Mme ROUSSEL Stéphanie

#### ETAIENT EXCUSEES (2)

Mme DELFOSSE Sabine – Mme GERARD Séverine

#### ETAIT ABSENT (0)

Madame Pascale VANLAETHEM est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil, qui lui accorde, l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour : Délibération Modificative n° 1 – Budget Primitif 2015.

#### **1. Informations dans le cadre de la délégation accordée au Maire au titre de l'Article L2122-22 du C.G.C.T.**

- 2015/29 : Souscription d'un contrat avec SMartFr La Nouvelle Aventure, pour deux spectacles de marionnettes « Le Noël de Lucas », le Jeudi 17 Décembre 2015 à l'occasion de la Fête de Noël des Ecoles Maternelles, pour un montant TTC de huit cent cinquante euros (850,00 €).
- 2015/30 : Souscription d'un contrat de réservation avec l'Hôtel Les Chardonnelles, pour un séjour à l'Hôtel Club Chalet Margot, du 02 au 09 Août 2015 en pension complète, pour 25 jeunes et 4 adultes de la Structure « Jeunes », pour un montant TTC de deux cent dix euros par personne/jour (210,00 €) + taxes de séjour.
- 2015/31 : Souscription d'un contrat ZEN-INK BLEU IS-420 (7.000 empreintes/an maximum), avec Neopost France, pour un approvisionnement constant, sans coût additionnel, des cartouches pour la machine à affranchir, pour un montant annuel HT de cent vingt-cinq euros (125,00 €) sur une période d'engagement de deux ans.

#### **2. Procès - Verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 Mai 2015**

Adopté à l'unanimité (25 voix)

Avant d'attaquer l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne des informations, suite à la dernière réunion qui s'est tenue en présence de Monsieur le Sous-Préfet, sur un renforcement du contrôle de légalité des actes, qui devront être complétés d'une note synthétique, à la fois économique et financière sur les projets, décrivant l'incidence à plus ou moins long terme des décisions prises, et sur la dématérialisation complète des actes, notamment comptables, au 1/1/2017.

### **3. Délibérations 2015/55 – 2015 /56 – 2015/57 : Compte de Gestion et Compte administratif 2014 – Affectation définitive des résultats**

Monsieur Philippe GALIO, Adjoint aux Finances, informe l'assemblée que la Commission des Finances s'est réunie ce lundi 8 Juin pour étudier les documents, et a émis un avis favorable au CA 2014, identique au compte de gestion du percepteur.

Il donne lecture des résultats du Compte Administratif par chapitre dans sa section de fonctionnement et par opération en investissement. Le bilan financier est développé aux conseillers et se concrétise de la manière suivante :

	<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
<u>Recettes</u>	5.796.943,51	735.726,96
<u>Dépenses</u>	5.135.703,51	607.055,14
<u>Restes à payer :</u>		172.801
<u>Restes à recevoir :</u>		36.000

Sous la présidence de M. Alain WEISS :

- à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) le Compte de Gestion est adopté sachant qu'il est identique au Compte Administratif.
- le Compte Administratif 2014 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix)

N°	LIBELLE	VALEUR COMMUNALE
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1.188,24
2	Produit des impositions directes/population	503,98
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1.116,64
4	Dépenses d'équipement brut/population	130,74
5	Encours de la dette/population	600,02
6	Dotation globale de fonctionnement/population	76,21
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	0,4432
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	
8 Bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	
9	Dépenses de fonctionnement Dette/Recettes réelles de Fonct.	0,9845
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonct.	0,1100
11	Encours de la dette/Recettes réelles de fonctionnement	0,5373

Les documents budgétaires sont mis à la disposition du public à la Mairie pour consultation conformément à l'Article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2014 sur 2015 :

Pour mémoire, le 24 Février 2015, lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal avait constaté et approuvé, à la majorité des voix, les résultats de l'exercice 2014, qui avaient été repris par anticipation au BP 2015.

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de fonctionnement :	661.240,00
Excédent reporté :	<u>499.753,57</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1.160.993,57

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit d'investissement :	207.586,96
Déficit des restes à réaliser de :	<u>136.801,00</u>
Soit un besoin de financement de :	344.387,96

La répartition se concrétisera au budget dans les conditions suivantes :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent	1.160.993,57
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	344.387,96
Résultat reporté en fonctionnement (ligne 002)	816.605,61
Résultat d'investissement reporté (ligne 001) : DEFICIT	207.586,96

Affectation définitive des résultats adoptée à l'unanimité (25 voix)

#### 4. Délibération 2015/58 : Marché pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi accueil de 20 places et la coordination d'un relais d'assistantes maternelles (RAM)

Suite à un appel public à la concurrence, passé selon la procédure adaptée (art 28 et 30 du CMP), mis en ligne sur la plateforme des marchés publics du CDG 59 le 28 Avril 2015 et publié dans la presse « La Voix du Nord » du 2 Mai 2015, une consultation a été engagée, en vue de la conclusion d'un marché pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi accueil de 20 places et la coordination d'un relais d'assistantes maternelles (RAM) La remise des offres était fixée au 29 Mai 2015, 16 h 00.

Quatre organismes ont soumissionné, dans les délais :

- La Part de Rêves
- L'Îl Ô Marmots
- Enfance pour Tous
- Babilou

L'ouverture des plis par la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu le 29 Mai 2015 à 16 h 30.

Monsieur le Maire a décidé de confier l'analyse des offres à ses techniciens, pour vérifier la complétude des dossiers, la conformité des candidatures, et effectuer un premier classement au regard des critères de sélection définis dans le cahier des charges, à savoir :

- 40 points pour les motivations, les références récentes et la qualité du projet pédagogique en adéquation avec la politique de la collectivité
- 20 points pour les moyens humains et techniques et la cohérence du projet
- 40 points pour les conditions financières proposées, organisation et continuité du service public

Suite à ce premier classement, la Commune a entamé une négociation avec les candidats, qui devaient remettre leur meilleure offre commerciale, pour le lundi 15 Juin 2015, avant 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le lundi 15 Juin à 17 h 30, a appuyé sa réflexion sur le tableau de synthèse des analyses techniques et financières des 4 offres reçues, qui fait apparaître les résultats suivants :

	Coût par réservataire/An/ berceau brut avant CEJ 55%	8 662,00 €	5 540,00 €	5 749,00 €	8 120,00 €
NOTES	CRITERES	LA PART DE REVE	L'ÎL Ô MARMOTS	ENFANCE POUR TOUS	BABILOU
/40	Motivation et références récentes /10	10	10	10	10
	Qualité du projet pédagogique /30	28	28	29	28
/20	Moyens humains et techniques /15	14	14	14	12
	Cohérence du projet (ex.:planning, ...) /5	2	5	3	2
/40	Conditions financières proposées /35	22,39	35,00	33,73	23,88
	Continuité service public /5	5	5	5	5
/100	Totaux	81,39	97,00	94,73	80,88

La CAO a décidé d'attribuer le marché pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi-accueil et la coordination du réseau d'assistantes maternelles à l'Îl Ô Marmots, le mieux disant.

Après délibérations, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer (dès que les délais de recours seront épuisés), le marché pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi accueil et la coordination d'un RAM avec l'Îl Ô Marmots, pour une durée de deux ans à compter de l'ouverture officielle de la crèche, prévue en avril 2016.

#### 5. Délibération 2015/59 - Cimetière : Fixation du prix de vente des « niches » du columbarium

Dans le but de satisfaire aux vœux des familles, un columbarium a été installé au cimetière dans le Jardin du Souvenir. Sachant qu'il n'y a plus d'emplacement disponible pour accueillir les urnes cinéraires, un devis a été réalisé pour la fourniture de 2 columbariums, soit 16 niches. Il s'élève à 9.600 € TTC.

Il est proposé au Conseil de délibérer pour en fixer le prix de vente.

Monsieur Patrick WISNIEWSKI estime qu'il ne devrait pas être fait de bénéfice, vu le coût déjà très élevé des prestations funéraires pour les familles endeuillées. Madame Stéphanie ROUSSEL, Messieurs Patrick VANDERSTEEN et Philippe DE NOYETTE, rapidement suivis par l'ensemble du Conseil Municipal, rejoignent cet avis.

A l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil Municipal décide de fixer, à prix coutant, la vente des « niches » du columbarium, soit six cents euros (600 €)

Les paiements seront encaissés via la régie « Cimetière ».

6. Délibération 2015/60 - Plan de Prévention des Risques naturels inondation (PPRi) de l'Aunelle et de l'Hogneau

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 2014, l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation a été prescrit pour les 34 communes du bassin de l'Aunelle et de l'Hogneau.

Le projet de plan a été établi en associant tous les acteurs concernés et des réunions de concertation ont été organisées à chacune des phases d'études.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les documents d'études et particulièrement la cartographie ont été mis en ligne sur le site des services de l'état.

Conformément aux articles R 562-3 et R 562-7, le dossier a été constitué et le projet de plan de prévention des risques d'inondation de l'Aunelle et de l'Hogneau entre en phase de consultations officielles.

Un exemplaire du dossier a été transmis en Mairie pour être présenté au Conseil Municipal et recueillir son avis.

Il est composé des éléments suivants :

- La note de présentation
- Le bilan de concertation
- Le règlement
- L'ensemble des cartographies des aléas « Fort – Moyen – Faible », des enjeux, du zonage réglementaire général et du zonage par commune.

Afin que l'assemblée puisse bien appréhender les zones impactées, les aléas et les enjeux, la cartographie du zonage réglementaire est projetée et commentée. Elle est ensuite comparée avec la première carte établie au démarrage de la procédure, et le Conseil peut s'apercevoir que le projet de PPRi, soumis à leur avis, est un peu moins contraignant. Quelques explications sont données sur le règlement de zonage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix), le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de plan de prévention des risques d'inondation (PPRi) de l'Aunelle et de l'Hogneau

A l'issue de cette consultation officielle le projet sera soumis à enquête publique.

7. Délibération 2015/61 - Convention L.E.A. – Evolution du dispositif

Par délibération du 11 Juin 2014, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au nouveau dispositif d'aide proposé par la CAF : L.E.A. (Loisirs Equitables Accessibles), qui s'adresse aux gestionnaires d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), pour la période du 01/09/2014 au 31/12/2017.

Cette aide qui vise à réduire le montant des participations familiales, est une aide aux familles versées en tiers payant aux organisateurs d'ALSH, en fonction de la grille tarifaire appliquée par le gestionnaire, basée sur le quotient familial.

Une enquête a été diligentée par la CAF auprès des gestionnaires ALSH, adhérents ou non au dispositif LEA, afin d'envisager d'éventuelles évolutions du dispositif.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Philippe DE NOYETTE, Adjoint à la Jeunesse, pour présenter au Conseil les différentes propositions retenues par les administrateurs de la CAF.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix) :

- **DECIDE** d'appliquer le barème de Participations Familiales en heure / enfant défini ci-après à compter du 31 Août 2015, date d'application du barème comprise entre le 1<sup>er</sup> Juin 2015 au plus tôt et le 31 Août 2015 au plus tard, jusqu'au 31 Décembre 2017, dans l'objectif de la signature de la Convention d'Objectif et de Financement L.E.A. avec la CAF du Nord

Quotient Familial	TYPE D ACCUEIL								
	Mercredi	Samedi	Vacances février	Vacances printemps	Vacances d'été	Vacances Toussaint	Noel	Péri-scolaire	Séjours Accessoires
0-369 €	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	x	x	0,25
de 370 à 499 €	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	0,45	x	x	0,45
de 500 à 700 € inclus	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	0,54	x	x	0,54
autres tranches de QF à détailler	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	x	x	0,6
Repas compris précisez par période "oui ou non"	non	non	non	non	oui	non	x	x	oui

- **S'ENGAGE A :**

- appliquer le barème départemental durant toute la durée de la convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires de fonctionnement et pour l'ensemble de ses équipements
- maintenir le barème départemental des participations familiales antérieur à la date d'application du nouveau barème
- communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention L.E.A. avec la CAF du Nord

#### 8. Question supplémentaire : Délibération Budgétaire modificative n° 1 – Budget Primitif 2015

Pour permettre à la Trésorerie de procéder au premier versement de 5 %, prévu au contrat de réservation de la crèche, la modification budgétaire suivante est proposée à l'approbation du Conseil Municipal :

#### DECISION MODIFICATIVE n° 1 / BUDGET 2015

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
275.01 Dépôts et cautionnements versés (Travaux de la crèche)	41 995,00	275.01 Dépôts et cautionnements versés (Travaux de la crèche)	41 995,00
	41 995,00		41 995,00

Approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés (25 voix).

#### 9. Plans « Canicule » et « Grand Froid »

Madame Nathalie JACQUART, Adjointe aux Aînés, en explique la procédure.

Ces plans sont déclenchés à la seule initiative de Monsieur le Préfet.

Depuis 2004, le Maire doit tenir un registre des personnes âgées de 65 ans et plus, à partir de 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail, et des personnes adultes handicapées de la commune, vivant à domicile, qui font la demande, elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un tiers, pour y être inscrites.

Ce registre confidentiel n'est communiqué, dans son intégralité, qu'à Monsieur le Préfet. Les référents de quartier, nommés par Monsieur le Maire pour aider et prendre des nouvelles des personnes les plus sensibles et vulnérables, en période de canicule ou grand froid, n'ont connaissance que des personnes de leur quartier. Ils possèdent une carte officielle pour se présenter aux administrés.

#### 10. Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du rôle de la Police Municipale dans l'interpellation d'un dangereux délinquant, sévissant dans le secteur. L'individu était armé au moment de son arrestation et Monsieur le Maire félicite la Police Municipale pour sa courageuse intervention, qui a permis d'élucider de nombreux faits, commis dans l'agglomération valenciennoise. Ils ont également reçu les félicitations de Madame la Commissaire Divisionnaire Adjointe.

Madame Nathalie CABAREZ annonce la naissance d'une nouvelle association : Le Crespin Family Bike, dont le Président est Monsieur André WOJCINSKI. Elle invite toutes les personnes qui le souhaitent, à une première manifestation en vélo, le 28 Juin.

Monsieur Patrick VANDERSTEEN M-L donne rendez-vous :

- Le 18/06 prochain à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville pour l'Appel du 18 Juin
- Le 21 juin pour la Fête de la Musique, 10 h 30 à l'Eglise, 11 h 45 à la Salle des Fêtes
- Le 22 Juin pour la Commission n°6
- Les 13 et 14 Juillet, pour les festivités organisées dans le cadre de la Fête Nationale

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

La Secrétaire de Séance,

  
Pascale VANLAETHEM



Le Maire,

  
Alain DEE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUN 2015

### Récapitulatif des délibérations n°15/63

15/54	Procès-verbal
15/55	Compte de Gestion 2014
15/56	Compte Administratif 2014
15/57	Affectation des résultats
15/58	Marché pour la gestion et l'exploitation de la crèche multi accueil et la coordination d'un RAM
15/59	Cimetière – Fixation du prix des « niches » du columbarium
15/60	Plan de Prévention des Risques naturels inondation (PPRI) de l'Aunelle et de l'Hogneau
15/61	Convention L.E.A. – Evolution du dispositif
15/62	Délibération modificative n° 1 – Budget Primitif 2015
15/63	Récapitulatif et Tableau des signatures

### Signatures des membres du Conseil Municipal

DEE Alain		TRELCAZ Philippe	
GALIO Philippe		WOJCINSKI André	
WEISS Alain		DELFOSSÉ Sabine	
JACQUART Nathalie		LEBRUN Catherine	
DE NOYETTE Philippe		ANSART Arnaud	
VANDERSTEEN M-L Patrick		MARTIN Anne-Sophie	
BOUCHEZ Catherine		ELLAYA Ludovic	
FOSLIN Brigitte		BURNY Estelle	
CABAREZ Nathalie		DEHON Ingrid	
DELANNOY Guy		ROUSSEL Stéphanie	
WISNIEWSKI Patrick		GERARD Séverine	
VANLAETHEM Pascale		MAHMOUDI Morian	
TRIBOU Michèle		PAULARD Annie-Claude	
BLAT Jean-Pierre			